

Dirigeant gestionnaire d'une entreprise de sécurité privée

RNCP36654 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	344
Formacode(s)	42822
Code(s) ROME	K2503, K2502, M1302
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	01/07/2022
Date d'échéance	01/07/2025

Certificateur(s)

F2M CONSULTING · SIRET : 75042420200034

F2M CONSULTING · SIRET : 75042420200026

Partenaires habilités

24 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation et 23 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
A2S FORMATION SECURITE	91471844000011	Former
AB SUD FORMATION	78861148100029	Former
ASPR FORMATION	89306974000015	Former
ASS MAISON FAMILIALE ET INSTITUT, RURAL	77835631100010	Former
BLOOM FORMA SECUR	92073259100010	Former
CAPF	53070907000037	Former
CECYS CENTR ENSEIG CYNOPHILE	33512883100013	Former
EBEN FORMATION	85315246000020	Former
ECOLE NATIONALE DE SECURITE - NIMES	83805240500027	Former
ECOLE NATIONALE DU SPORT	90055692900033	Former

Liste complète des 24 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp36654-dirigeant-gestionnaire-d-une-entreprise-de-securite-privee/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le dirigeant gestionnaire d'une entreprise de sécurité privée exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes et de vidéoprotection doit disposer d'une qualification conforme et reconnue par le Code de la Sécurité Intérieure et de ses textes réglementaires. Le titulaire prend en charge la direction générale avec une responsabilité à la fois stratégique et opérationnelle dans un objectif de

développement et de rentabilité de son activité tout en veillant à créer une dynamique de création de valeur dans un contexte concurrentiel accru. Gestionnaires opérationnels, ils mettent en place des tableaux de bord, supervisent, organisent et coordonnent les services administratifs, comptables et financiers, commerciaux. Objectif : éviter les erreurs stratégiques et de gestion qui sont les raisons premières des faillites.

Le titulaire maîtrise une vision globale et transversale de l'entreprise dans ses différentes dimensions (stratégie, management, organisation administrative, gestion, analyse financière, marketing, commercial, juridique, qualité ...) aussi, il (elle) traduit les orientations stratégiques en objectifs opérationnels. Il mobilise et gère des moyens humains, matériels, financiers et techniques. Il (elle) anime, coordonne et motive au quotidien son équipe. Il

prend en compte les événements, hiérarchise les priorités et gère les aléas du terrain. Il

peut solliciter la collaboration de professionnels externes de type conseil lorsque les compétences ne sont pas disponibles à l'interne.

Le dispositif répond à la création du code de sécurité intérieure partie législative 2012 et la partie réglementaire en 2015 introduisant cette mention « les dirigeants et les agents ne pourront exercer leur activité dans la sécurité privée que s'ils justifient d'une aptitude professionnelle » En application des articles L.612-6 et L.622-6 du Code de la Sécurité Intérieure, nul ne peut exercer la profession de dirigeant(e) ou gérant(e) d'une entreprise de sécurité privée ou d'une agence de recherches privées s'il (elle) n'est titulaire d'un agrément délivré par le CNAPS .

ACTIVITÉS VISÉES

1 - GESTION DES LÉGISLATIONS DE LA PRÉVENTION LA SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES ET DU TRAVAIL

Le (la) DGESP est garant du respect des règles prévues par la législation de la sécurité des biens et des personnes et la législation du travail. Il (elle) veille à leur application à travers notamment les tâches suivantes :

- Appliquer et respecter livre 6 rattaché au code de la sécurité intérieure remplaçant la loi fondatrice 83-629 du 12 juillet 1983.
- Gérer le comportement et attitudes de ses collaborateurs dans l'exercice de leurs activités de sécurité et ce en adéquation avec le cadre légal (code pénal, de procédure pénal, de déontologie, respect des libertés publiques, principe d'exclusivité).
- Mettre en place les règles et consignes sur la prévention, la sécurité et l'assistance à personnes et aux biens y compris quant à l'utilisation de tout équipement et systèmes associés.
- Veiller au respect du droit du travail et notamment à convention collective 3196
- Effectuer une veille réglementaire
- Identifier tous les acteurs et parties prenantes de l'exercice professionnel considéré.

2 - ANALYSE FINANCIÈRE, GESTION BUDGÉTAIRE, TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

Le (la) responsable de l'unité supervise, organise et coordonne les services administratif, comptable et veille au respect de la réglementation en matières sociale, financière et fiscale. Il structure les données représentatives de la bonne marche de l'entreprise, nécessaires aux prises de décisions (bilans, comptes de résultats, rapports de gestion, tableaux de bord).

Sa fonction d'encadrement lui demande de réagir rapidement en proposant des solutions fiables, de hiérarchiser les urgences et les échéances, d'interpréter les réglementations et d'en peser les effets pour la structure, d'évaluer les risques lors de choix et de prises de décision. L'analyse financière permet au dirigeant de prendre des décisions en mesurant leur impact sur la santé financière et le résultat de l'entreprise.

Sans outil d'analyse financière, le dirigeant risque de « naviguer à vue » et peut parfois prendre des décisions dont l'impact réel peut s'avérer contraire à celui intuitivement anticipé.

Il est important de se doter d'outils permettant au dirigeant d'avoir une visibilité, au minimum mensuellement, de la santé financière de son entreprise.

La gestion budgétaire, le tableau de bord financier et le plan de trésorerie permettent au gérant maîtriser son cap et les flux financiers afin de pouvoir réagir pour éviter les difficultés de trésorerie pouvant compromettre les engagements de l'entreprise vis-à-vis de ses salariés et de ses partenaires. Le dirigeant doit donc être en mesure de :

- Comprendre et analyser la performance économique de l'activité de l'entreprise.
- Organiser, coordonner les services administratifs et financiers.
- Évaluer et analyser les besoins de l'entreprise à court et moyen terme.
- Établir un budget prévisionnel et prévoir les besoins de financement à court terme.
- Prévoir et gérer les décalages entre ressources et emplois.
- Respecter les échéances comptables, sociales et fiscales.

- Construire un plan de trésorerie et en assurer le suivi.
- Comprendre les modalités et enjeux de la création et reprise d'entreprise.
- Gérer l'administration d'une société, en particulier d'une société aux activités de sécurité privée, ses équipements et techniques, technologies, systèmes et processus associés.

3 - GESTION COMMERCIALE

ET COMMUNICATION

Le (la) Dirigeant(e) est garant (e) du chiffre d'affaires de l'entreprise et de la qualité des relation clientèle. Il (elle) définit la stratégie commerciale de l'entreprise et est le (la) garant(e) de sa réussite.

Il (elle) met en œuvre les compétences suivantes :

- Comprendre le marchés et les acteurs de s activités privées de sécurités et ses perspectives.
- Prospecter et rechercher constamment de nouveaux clients afin d'assurer le développement commercial de son offre de service.
- Identifier, analyser et répondre aux appels d'offres publics et consultations privées.
- Négocier des contrats commerciaux et assurer le suivi de la clientèle et de ses prestations, la rupture des contrats.
- Adapter son offre de service aux attentes clients et aux aléas du terrain.
- Valoriser l'image de l'entreprise à travers une communication ciblée.
- Gérer la politique d'achat et les relations avec les fournisseurs et sous-traitants.

4 -

GESTION OPÉRATIONNELLE ET MANAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Le (la) dirigeant (e) définit, met en œuvre et pilote la politique de ressources humaines en appliquant la politique sociale et environnementale de l'entreprise et, dans le respect de la réglementation. Il (elle) anime, organise et motive les équipes de collaborateurs dans le but de les mobiliser avec efficacité autour des objectifs de l'entreprise. Il (elle) porte la qualité du management et conduit les changements selon les mutations de l'environnement économique, social et écologique.

Garant du dialogue social, il (elle) conduit la concertation avec les différents partenaires et gère les situations de crise.

Cette compétence s'exerce en interne au sein de l'entreprise et à l'extérieur, sur les sites d'intervention à travers les tâches suivantes :

- Mettre en conformité de l'entreprise de sécurité privée et de ses personnels.
- Respecter des obligations d'affichage et d'informations des salariés.
- Veiller à l'organisation des élections professionnelles et installation des IRP.
- Appliquer le droit du travail et la convention collective 3196.
- Gérer les recrutements répondant aux besoins de l'entreprise et l'intégration du personnel, les aléas et fin de contrat.
- Évaluer le personnel

et

et mettre en place des formations notamment celles rentrant dans le cadre des décrets portant sur les aptitudes professionnelles.

- Assurer la relation avec les instances représentatives du personnel.
- Assurer le management des équipes et des personnes, prévenir des conflits, animer des réunions, communiquer et organiser.
- Veiller à l'amélioration des conditions de travail et à la préservation de la santé au travail des salariés.
- Intégrer la démarche RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) dans les pratiques professionnelles et les comportements individuels au sein de l'entreprise.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Maîtriser la vision globale de l'entreprise tant sur le plan stratégique qu'opérationnel en adéquation avec la déontologie et les réglementations en vigueur

Analyser la situation économique et financière de l'entreprise et en piloter l'activité.

Diriger et contrôler les équipes de travail et les moyens matériels pour assurer la sécurité des biens et des personnes.

Manager les collaborateurs et les accompagner dans le développement de leurs compétences.

Évaluer les points importants d'un appel d'offre public ou privé et d'en analyser un cahier des charges techniquement et financièrement.

Organiser et assurer la relation commerciale avec les clients et les relations extérieures.

Négocier et vendre des prestations.

Analyser les résultats (qualité des prestations) et d'évoluer en fonction de la concurrence.
Suivre l'évolution des principaux ratios financiers et d'en analyser l'évolution dans l'optique d'améliorer la rentabilité.
Comprendre un bilan et un compte de résultat (liasse fiscale).
Assurer le développement de l'entreprise et de ses ressources et communiquer cette image en face des parties prenantes de l'entreprise.
Organiser, planifier et réaliser le suivi d'une prestation.
Assurer la gestion des ressources humaines de l'entreprise.
Veiller au respect des réglementations, des conditions de travail (sécurité, santé) de ses collaborateurs et de la démarche RSE (Responsabilité Sociétale et de l'Environnement).

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Entreprises du secteur de la sécurité privée des biens et des personnes régies par le

livre VI du Code de la Sécurité Intérieure, de différentes tailles (0 salariés à + 2000 salariés), servant tout domaine d'activité (industrie, commerce, tertiaire, événementiel, aéroportuaire, portuaire, ...), pour des donneurs d'ordres publics ou privés.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Dirigeant(e) d'entreprise de Sécurité Privée
Gestionnaire d'entreprise de Sécurité Privée
Gérant(e) Dirigeant(e) d'entreprise de Sécurité Privée
Responsable d'agence d'entreprise de Sécurité Privée
Directeur (trice) d'exploitation d'entreprise de Sécurité Privée

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La création du code de sécurité intérieure, pour sa partie législative 2012 et sa partie réglementaire en 2015, introduit cette mention « les dirigeants et les agents ne pourront exercer leur activité dans la sécurité privée que s'ils justifient d'une aptitude professionnelle ».

En application des articles L.612-6 et L.622-6 du code de la sécurité intérieure, nul ne peut exercer la profession de dirigeant(e) ou gérant(e) d'une entreprise de sécurité privée ou d'une agence de recherches privées s'il (elle) n'est titulaire d'un agrément délivré par le CNAPS.

Cet agrément s'obtient en fournissant un justificatif d'aptitude professionnelle à exercer les fonctions de gérant(e) ou dirigeant(e) d'une entreprise de sécurité privée.

L'agrément dirigeant repose sur une condition de nationalité. Il peut être délivré aux personnes de nationalité française, aux ressortissants d'un État membre de l'Union européenne et aux ressortissants d'un État ayant conclu une convention bilatérale avec la France (Algérie, Andorre, États-Unis, Gabon, Islande, Liechtenstein, Monaco, Norvège, République du Congo, Suisse, Canada, République centrafricaine, Mali, Sénégal, Togo).

Le justificatif de l'aptitude professionnelle à exercer les fonctions de dirigeant / gérant d'une entreprise de sécurité privée :

- Une certification professionnelle, enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles, se rapportant à la profession de dirigeant d'entreprise de sécurité privée ;
- OU
- Un diplôme de niveau 6 selon la classification du Répertoire national des certifications professionnelles (Licence ou Master) attestant notamment de la connaissance des règles de gestion administrative, comptable et générale d'une entreprise (fournir la liste des matières étudiées) ;
- OU
- L'attestation du ministère des Armées délivrée par votre service gestionnaire ainsi que l'attestation sur l'honneur jointe en annexe de ce formulaire pour les personnes suivantes :
 - o Les officiers, sous-officiers et officiers marins n'appartenant pas à la gendarmerie nationale et les fonctionnaires civils de catégorie A et B ayant été affectés dans l'un des services ou l'une des formations mentionnés par les arrêtés n° INTD1711403A, n° INTD1711410A et n° INTD1711408A du 11 juillet 2017 et ayant servi dans les conditions

précisées dans ces arrêtés.

- OU
- Un arrêté de nomination aux fonctions concernées au titre de l'article R. 612-36 du code de la sécurité intérieure ainsi que l'attestation sur l'honneur jointe en annexe 1 de ce formulaire pour les personnes suivantes :
 - o Les fonctionnaires de la police nationale et les militaires de la gendarmerie nationale ayant la qualité d'officier de police judiciaire.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 700 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	24 884
Jugés difficiles à recruter	47 %
Emplois saisonniers	22 %
Familles professionnelles (FAP)	L6X00 — Dirigeants de petites et moyennes entreprises de moins de 50 salariés T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Etre titulaire d'un titre ou diplôme de niveau 4 (niveau 3 avec expérience professionnelle dans la sécurité privée)
Disposer d'une connaissance de la langue française niveau B1 caractérisée par la compréhension du langage nécessaire à l'exercice d'une activité privée de sécurité ou d'une activité d'agence de recherches privées ainsi que par la capacité à effectuer un compte rendu, par oral et par écrit.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Le jury est constitué obligatoirement de 3 professionnels :

- Président du jury : chef d'entreprise en activité dans une entreprise de sécurité privée (externe)
- 1 représentant de l'organisme certificateur
- 1 personnel externe d'encadrement dans une entreprise de sécurité privée
- 1 formateur/consultant en gestion, expert-comptable.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury est constitué obligatoirement de 3 professionnels :

- Président du jury : chef d'entreprise en activité dans une entreprise de sécurité privée (externe)
- 1 représentant de l'organisme certificateur
- 1 personnel externe d'encadrement dans une entreprise de sécurité privée
- 1 formateur/consultant en gestion, expert-comptable.

NB : S'agissant du Jury VAE, la Réglementation (R335-8) prévoit que ce jury soit « composé à raison d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions, pour moitié employeurs, pour moitié salariés, et de façon à concourir à une représentation équilibrée des hommes et des femmes. »

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 461 €
Selon la branche	6 000 € – 8 472 €
Prise en charge	Branches concernées
8 461 €	Valeur par défaut · 210 branches
8 472 €	CPNE Casinos, CPNEF de l'audiovisuel
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date de décision	01/07/2022
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	01/07/2025

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://f2mconsulting.fr/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36654/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	442
Parcours menés à terme	440
Taux d'achèvement	100 %
Période	09/2022 – 12/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	384
Montant total engagé	1 231 764 €
Coût moyen par dossier	3 208 €
Durée moyenne	206 h
Période	08/2022 – 07/2025
France compétences	78 %
France Travail	10 %
Reste à charge titulaire	6 %
Entreprise	5 %
Régions	1 %
OPCO	0 %

